



DEMANDE D'INSCRIPTION

SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES ISOLEES

MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE DEPARTEMENTAL EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS

Les articles L121-6-1 et R121-2 à R121-12 du code de l'action sociale et des familles précisent :

- les mesures d'inscription sur le registre nominatif recensant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande
- et l'exploitation de ces données, dans le respect des règles de confidentialité et de la loi informatique et libertés. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L.116-3

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

Adresse :

Tél fixe : Tél portable :

Situation de famille : ☐ seul (e) ☐ en couple ☐ en famille

Enfant(s) : ☐ oui ☐ non

Si oui ☐ à proximité ☐ éloigné(s)

L'inscription est demandée au titre de :

- ☐ Personne âgée de 65 ans et plus ☐ Personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail
☐ Personne adulte handicapée

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom : N° tel : Lien :

Nom : Prénom : N° tel : Lien :

Coordonnées des organismes ou personne(s) intervenant à domicile :

Aide à domicile Nom : N° de tel :

Médecin traitant Nom : N° de tel :

Soins infirmiers à domicile Nom : N° de tel :

Portage de Repas ☐ oui ☐ non Téléalarme ☐ oui ☐ non

Bénéficiaire de l'APA ☐ oui ☐ non

Le cas échéant, coordonnées de la tierce personne qui a effectué la demande :

Nom : Prénom :

Adresse :

N° Tel :

Lien avec la personne inscrite :

Date de la demande :/...../.....

Signature :

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour votre inscription au registre communal des personnes fragiles et isolées. Elles sont enregistrées et destinées au service solidarité. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à M. Le Maire – Mairie, 1, place de la Mairie – 51140 TRIGNY.

- En cas de changement de coordonnées (adresse ou téléphone), pensez à communiquer à la mairie vos nouvelles coordonnées.
- Les informations communiquées sont confidentielles, elles seront néanmoins communiquées au préfet, et le cas échéant, aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels.
- Toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées a droit d'accès et de rectification des informations nominatives la concernant.
- Toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées peut obtenir sa radiation du registre, à tout moment, sur simple demande.